B
Elizabeth
Cottereau
87.

Paroisse enprésence dupere &delamere de l'enfant quim'ont de
claré que vu monabsence ils avoient fait ondoyer leurenfant
par Joseph Miuce leur oncle & m'ont assuré en outre qu'ilnya
voit aucun doute àformer sur la validité del'ondoyment LePa-
rain aété Anselme Dousete fils dedominique Douset dela
Paroisse deSte Mariede Clare &laMaraine aété Veronique
Boudreau decette Paroisse Le Pere &leParain ontsigné, la
Maraine &laMere ontdeclaré ne savoir pasécrire
Le premier jean cotrau anselme douset Sigogne

B
Celestin
douset
88

juillet mil huit cens dix JePretre soussigné ai supplié les
cérémonies du Baptême à Celestinne le deuxdemay dernier
dulégitime Mariageentre Pierre Douset & genevieve Bou-
dreau de cette Paroisse en presence dupere & delamere qui
m'ont declaré quevu mon absence ils avoient fait ondoyer
leurenfant par Marguerite Pellerin Ve Suretesagefemme
& m'ont assuré qu'il n'y avoit pas lieu à douter dela validité
duBaptême, Le Parain aété Silvin Dousetoncle de lenfant
&la Maraine Anne Dousetsatante aussi decette Paroisse les
quels ont declaré nesavoir pas ecrire Sigogne

B
Simon
Lazare
Robichau
88

Le premier jour de Juillet mil huit cens dix
Je Prêtre soussigné ai supplié les cérémonies duBaptème
à Simon Lazare né le treize de decembre de l'année derniere
du legitime Mariage entre Lazare Robichau &Osithes douset
decette Paroisse lesquels m'ont declaré quevu mon absence
ils avoientfait ondoyer leur enfant par AmableBoudreau
leur voisin, LeParain aété Antoine Richard & laMarraine
aété Rosalie Cottereau fille de Jean Cottereau decette P aroisse
lesquels ont declaré nesavoir pas ecrire excepté leParain
antone Richard Sigogne

B
Jean
Archange
Miuce
89

Le Premier Juillet mil huit cens dix aété par moi pretre sous
signé Baptise sous condition Jean Archange né le 30 novembre bre
del'année precedente dulegitime Mariage entre Anselme
Muice & Seraphie Muice de cette Paroisse enpresence du pere
&dela mere del'enfant LeParain aété Benjamin Muice son
grand pere & laMarraine aété Veronique Douset fille de
Magloire douset aussi decette Paroisse lesquels ont declaré ne sa
voir pas écrire Sigogne

B
Matilde
Ursule
d'Entremont

Le huitjuillet mil huit cens dix Je Prêtre soussigné aisupplié les
cérémonies du Bapteme à Matilde Ursule née le 11 decembre de
l'année precedente du legitime Mariage entre Joseph Levid'En
tremont & Marie LeBlanc decette Paroisse ducanton de Pou-
boumkoue. Enpresence delamere quim'a declaré que vu
mon absence &son éloignement del'eglise & lasaison elle avoit